

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE EN FRANCE

La rentrée des Chambres. — Le rachat de l'Ouest. — La situation au Maroc.

Les Chambres sont rentrées ; elles ont repris séance le mardi 22 mai, et tout de suite les travaux parlementaires ont commencé.

Au Palais-Bourbon, on a déblayé le terrain en enterrant la question saugrenue d'un nationaliste qui voulait obliger le ministre Briand à renier le collectivisme et toutes les idées qui avaient fait sa fortune politique. Puis il a été entendu que la discussion du projet d'impôt sur le revenu serait continuée. On permettrait simplement l'interruption nécessaire au ministre des finances pour qu'il participe aux débats du rachat des chemins de l'Ouest.

Le Sénat accepte sans hésiter, d'inscrire le rachat de l'Ouest en tête de l'ordre du jour de sa prochaine séance. Mais il ne se réunira que mardi prochain. Et ce renvoi de la séance indique bien que le gouvernement devra donner un grand effort pour vaincre les résistances conservatrices de nos pères du Luxembourg.

Le gouvernement ne voudrait pas, cela est de toute évidence, mettre la main sur le Maroc ; il y régnait pour des raisons de sentiment et des motifs politiques. Et cependant les événements l'amènent peu à peu à préciser une méthode de conquête. Et cette méthode consiste à enserrer comme dans un étroit cercle les gens qui ont la haine de la France. Le but, c'est la protection de nos nationaux qu'ils soient sur le territoire algérien ou bien qu'ils commercent dans les villes de la côte ou de l'intérieur.

Du côté de Casablanca l'effervescence indigène commence à s'apaiser ou du moins son impuissance apparaît par l'insignifiance des incidents. Et les Européens en sont parfois réduits à se battre entre eux pour donner de la couleur et du relief à l'occupation. D'où la petite guerre franco-espagnole qui ressemble de tous points à un fait divers alcoolique.

Sur Moulai-Hafid, les nouvelles sont de plus en plus favorables ; peu à peu le sentiment anti-européen a fait son œuvre et lui a donné les villes les plus importantes de l'intérieur. Il ne semble pas douteux que sa fortune soit en progrès tandis que l'influence d'Ab-el-Aziz, un peu trop protégé par la France, décroît à mesure que les événements se précipitent.

La fameuse mehalla de Bagdadi s'est dissoute ou du moins se désagrège à mesure qu'elle avance sur Fez. Et l'on ne sait si Moulai-Hafid est pour quelque chose dans la résistance des M. Dakras, résistance qui vient de se manifester par un combat contre le général d'Amade (3 tués).

A l'est au contraire c'est la guerre. Le général Vigy veut détruire la harka de Moulai-Hasen et il la traque dans la région du Tafilalet. Un nouveau choc vient de se produire à Bou Denib.

L'engagement a été sanglant et nous avons eu 13 tués dont 3 officiers et 65 blessés. Cela prouve que nos ennemis sont vaillants et armés de fusils à tir rapide, mais cela inquiète avec raison le gouvernement.

Aussi le Conseil des ministres vient-il de décider la création d'un poste de haut commissaire pour la région Algéro-Marocaine ; ce haut commissaire concentrera dans ses mains toutes les forces éparses d'Oran à Colomb-Bechar et assurera l'unité de défense contre les violeurs de frontières. Le général Lyauté est investi de la fonction, et il devient ainsi le préconsul de notre future colonie Marocaine.

A L'ÉTRANGER

La lettre pontificale. — L'affaire d'Héraclée.

Les journaux religieux et cléricaux, viennent de publier la lettre pontificale qui a trait aux sociétés dites « mutuelles ecclésiastiques ». On sait que l'auteur de ces associations, n'est autre que l'archevêque de Rouen, et que l'abbé Lemire s'était fait, à la Chambre, l'avocat de cette combinaison financière, qui avait pour but la sauvegarde matérielle des vieux prêtres. Le Sénat et le gouvernement, tenant compte des sentiments d'humanité qui avaient présidé à la formation de ces sociétés, avaient consenti à introduire dans la loi de dévolution un article de faveur. Et la Chambre, d'abord rébarbative, avait fini par être convaincue, ou du moins par entrer dans les vues conciliatrices de M. Briand.

Mais Pie X a été inflexible. Et sa condamnation des mutuelles ecclésiastiques repose toujours sur un fait de discipline. « Ces sociétés, dit-il, donnent des avantages précieuses et entourés de restrictions hostiles à la hiérarchie. » Toujours le même système : l'Église ne peut accepter le contrôle de la loi que contraint et forcé. Et Pie X n'est plus lié par aucun texte, dans la manifestation de ses théories cléricales. Il est à croire, que les prêtres misérables, penseront autrement.

Avec la Turquie, un ultimatum encore ; cette fois il est venu de la France et il avait trait à la ville d'Héraclée. Moins d'un jour après l'annonce des mesures énergiques, l'ambassadeur français à Constantinople annonçait que la Porte avait cédé.

Et ainsi se maintient, par des résistances calculées, suivies de concessions humiliantes, le vieil empire déchu de Ottomans.

LE FURETEUR.

LA RENTRÉE

La rentrée d'hier a été ce qu'il était facile de prévoir, une rentrée calme, tout ce qu'il y a de plus calme. Pas la moindre ombre d'interpellation, soit sur la politique générale, soit sur le Maroc, soit sur tout autre sujet. Car nous ne prenons pas pour une interpellation les explications demandées par M. Gauthier de Clagny, à M. Briand.

On se rappelle que la signature de M. Briand avait été apposée au bas d'un manifeste de la Fédération socialiste de la Loire. Cela avait particulièrement choqué M. Gauthier, de Clagny. M. Briand avait, du reste, envoyé tout de suite un démenti. Ce démenti eût pu suffire à calmer, et au-delà, les inquiétudes du parti nationaliste. Mais M. Gauthier, de Clagny, aime assez paraître à la tribune. Il a donc maintenu sa toute petite interpellation, qui s'est terminée, après un quart d'heure de colloque, par un bon ordre du jour pur et simple.

Ne maudissons pas M. Gauthier, de Clagny ; car il a fourni au garde des sceaux prétexte à une déclaration qui doit être enregistrée. Rappelant son entrée dans le ministère actuel, M. Briand a fort nettement défini, en même temps que le gouvernement lui-même, la majorité sur laquelle il s'appuie. « Le ministère Clemenceau, a dit M. Briand, a été composé à l'image de la majorité. Il comprend exactement des républicains de l'alliance démocratique, des radicaux, des radicaux-socialistes, des socialistes indépendants ; ceux-ci sont M. Viviani et moi ». Voilà donc, encore une fois, la majorité clairement définie par un membre du gouvernement. M. Clemenceau, dans une précédente déclaration, avait prononcé des paroles identiques.

Cette définition, par le garde des sceaux, de la majorité républicaine a été applaudie sur tous les bancs de la gauche. Tout le monde a senti qu'à une déclaration si précise il fallait

donner une sanction, la même que celle qui fut donnée, lors de la dernière interpellation sur la politique générale, à l'ordre du jour déposé au nom des gauches, par M. Dubief.

On comprend maintenant pourquoi nous félicitons M. Gauthier, de Clagny, de son intervention, qui a permis au gouvernement d'affirmer en quelques mots que sa politique n'avait pas varié, qu'il marchait aujourd'hui, comme il marchait hier, et comme il marchera demain, appuyé sur la même majorité, qui depuis plus de deux années, lui a donné sa confiance.

Sur quoi interpellé, du reste ? Comme l'ont très bien pensé les interpellateurs qui n'ont pas interpellé, le gouvernement était inattaquable. Va-t-on accuser la politique d'un gouvernement qui vient de remporter une victoire comme celle des élections municipales ? Car c'est bel et bien une victoire. En dehors des chiffres de la statistique, qui assurent à la République un gain de près de deux mille sièges, des constatations vraiment encourageantes ont été faites. Et pour la première fois. Pour la première fois, en effet, des régions hier encore hostiles au régime républicain, s'en sont rapprochées.

En Bretagne, en Vendée, en Anjou, en Normandie, l'électeur a déposé dans l'urne un bulletin républicain. Les cléricaux n'en revenaient pas. Eh quoi ! l'asile inviolable de la religion se laisse envahir par les idées de liberté et de justice ! Le triomphe, inattendu, il faut l'avouer, est à noter.

A toutes les critiques formulées par tel ou tel interpellateur, le gouvernement n'aurait eu qu'un mot à répondre : « Voyez les élections ! » Il faut bien croire, en effet, que si le pays supportait avec peine le gouvernement, il manifesterait son mécontentement en votant contre lui, c'est-à-dire contre les candidats dont la nuance est celle de la majorité républicaine. Le contraire s'est manifesté. Le 1^{er} mai s'est passé dans le calme le plus absolu, sans fournir le moindre prétexte à quelque véhément discours. De lock-out, déjà loin, s'est éteint sans le moindre trouble. L'horizon n'est chargé d'aucun nuage. Sur quoi, encore une fois, eût-on bien interpellé ?

La rentrée calme d'hier a donc été ce qu'elle devait être. Après la petite demi-heure consacrée à l'interpellation de M. Gauthier, de Clagny, la Chambre a repris ses travaux au point où elle les avait laissés à la fin de la précédente session. On s'est remis à l'impôt sur le revenu. La discussion va continuer, on peut le croire, sans interruption. Le Sénat discutera très prochainement le rachat de l'Ouest. Le gouvernement exécuté à la lettre le programme qu'il s'est tracé, et dont il assurera, personne ne doit en douter, la complète exécution. La majorité républicaine — celle qu'a définie hier, une fois de plus, M. Briand — est prête, nous en sommes sûrs, à le soutenir dans l'accomplissement de sa tâche républicaine.

Chambre des Députés

Séance du 21 mai 1908

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion du projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu (impôt sur la rente).

M. Vazeille appuie un amendement M. Charles Dumont tendant à exonérer de l'impôt les petits porteurs ; en réalité, ce rentier a déjà payé une fois l'impôt qu'on veut lui faire supporter à nouveau. Lorsque l'Etat fait appel à l'emprunt, il se préoccupe surtout de fixer le taux de souscription le plus élevé possible, et c'est pour obtenir ce résultat que la rente est exemptée de l'impôt ; grâce à cette immunité d'impôt, l'Etat encaisse 3 fr. 50 de plus par titre de 10 francs, ce qui, pour l'ensemble des emprunts, représente environ 800 millions.

Si l'on veut supprimer cet avantage accordé jusqu'ici aux rentiers, qu'on

leur rende au moins le capital correspondant ; si l'on accordait à M. le ministre ce qu'il demande, ce serait un véritable capitulation de conscience de la part de la Chambre ; la Chambre ne peut pas abdiquer en laissant au Sénat le soin d'accomplir le devoir qui s'impose à elle.

M. Zévaès soutient, au contraire, le principe de l'impôt sur la rente ; c'est un privilège dont le capital ne court aucun risque que l'on voudrait exempter de l'impôt sur le revenu ; ce serait contraire à tout principe de justice.

L'orateur fait l'historique du projet et traite la question des engagements de l'Etat vis à vis des rentiers ; tous les économistes ont démontré que, légalement, ces engagements pouvaient être rompus.

Il conclut en demandant à la Chambre de voter le projet.

M. Jules Roche combat le projet dont le vote dit-il, serait une violation d'engagements pris par l'Etat envers les rentiers.

La Chambre décide de nommer mardi prochain la commission du budget. Et la séance est levée.

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Séance du 22 mai 1908

L'élection de M. Bollet, élu député de Trévoux, est validée. La chambre reprend ensuite la discussion du projet relatif à l'impôt sur la rente.

M. Aimond fait l'historique de la question et combat vivement le projet. M. Caillaux répond aux critiques de M. Aimond et justifie l'impôt sur la rente : cet impôt n'amènera aucune crise. La suite du discours de M. Caillaux est renvoyée à lundi. Et la séance est levée.

EN RUSSIE

Dans les prisons russes

Les journaux donnent de longs extraits de l'acte d'accusation formulé contre l'ancien gouverneur et l'ancien sous-gouverneur, le médecin et les gardiens de la prison d'Astrakan, qui étaient poursuivis pour avoir maltraité les prisonniers confiés à leur garde. Ils les ont battus, les ont frappés sur toutes les parties du corps, à coups de pied, à coups de sabre, à coups de crosse de revolver, leur ont lancé des briques.

Le gouverneur lui-même avait inventé un instrument, qu'il avait désigné sous le nom de « vessie bulgare », qui se composait d'une étoffe d'une certaine longueur, remplie de sable. Les coups portés avec cet instrument causaient de terribles blessures à l'intérieur du corps sans laisser de marques à l'extérieur.

Un prisonnier qui avait refusé de s'avouer coupable de meurtre est mort par suite des mauvais traitements qui lui avaient été infligés. Le médecin a établi un certificat disant que la mort était naturelle et avait été causée probablement par la phthisie.

Le gouverneur et le sous-gouverneur ont été condamnés l'un et l'autre à huit ans de travaux forcés ; cinq gardiens ont été condamnés à cinq années de la même peine. Le médecin a été révoqué.

Le groupe radical-socialiste

On nous communique le procès-verbal suivant :

« Le groupe radical-socialiste s'est réuni sous la présidence de M. Dubief. L'ordre du jour portait : Election du bureau. Le groupe a décidé le maintien de son bureau actuel.

« Le groupe s'est ensuite occupé de la situation des partis, telle qu'elle a été révélée la consultation électorale dernière. Les députés des différentes régions ont fait connaître les circonstances dans lesquelles se sont faites les élections. »

Voici quelques détails complémentaires sur la réunion du groupe radical. C'est le président du groupe, M. Dubief lui-même, qui avait pris l'ini-

tiative de demander à ses collègues le renouvellement du bureau. Ceux-ci ont estimé que ce renouvellement était inutile à cause de la proximité des vacances, de sorte que M. Dubief demeura président du groupe jusqu'à la rentrée d'octobre.

Une longue et intéressante discussion s'est engagée au sujet des élections municipales dernières. Un grand nombre de membres du groupe ont exposé devant leurs collègues, comment s'étaient passées les opérations électorales dans les communes de leurs circonscriptions. Ceux surtout dans les circonscriptions desquels des essais de représentation proportionnelle avaient été faites, ont exprimé le regret que ces essais aient le plus souvent abouti à des coalitions anti-républicaines.

Le groupe s'est ému de cette situation et a manifesté ouvertement son hostilité à l'égard de cette réforme électorale.

M. Pelletan a alors pris la parole et dans un discours chaleureux, a prié ses collègues de ne pas se laisser aller au découragement.

« Au lieu de perdre son temps à considérer ses blessures, la gauche radicale-socialiste, a-t-il dit, doit redoubler d'activité et resserrer sa discipline. »

M. Pelletan a recommandé fermement le maintien du bloc de Gauche avec l'alliance des socialistes de toutes nuances, « et, a-t-il dit, s'il arrivait que la rupture ait lieu dans le pays, elle ne devrait pas se produire ici, parmi nous. » Cette manière de voir, n'a pas rallié la majorité de l'assemblée.

M. Berteaux a parlé ensuite à peu près dans le même sens. Il a cité notamment à l'appui de sa thèse, l'exemple de la Seine-et-Oise où, pour n'avoir pas rompu complètement avec les socialistes unifiés, les radicaux ont gagné plusieurs sièges.

Après ces deux discours, certains membres exprimèrent le regret que plusieurs collègues demeurassent les défenseurs de la représentation proportionnelle. MM. Buisson et Messimy étaient directement visés, mais ceux-ci, tout en jugeant que le moment n'était pas venu pour eux de se défendre, ont déclaré qu'ils demeureraient fermement partisans de la représentation proportionnelle.

Le débat prit alors fin. Aucune résolution n'a été prise. Contrairement à certains bruits répandus, le groupe n'a pas pris l'initiative d'une interpellation ni sur la politique du gouvernement, ni sur les événements du Maroc. Pour cette dernière question, le groupe attend la publication des instructions envoyées aux généraux d'Amade et Lyauté. Après quoi, il avisera.

INFORMATIONS

Au Maroc

Le général d'Amade reçoit des Soumissions

Le général d'Amade télégraphie que les deux brigades bivouaquent à Ber-Rabah, après avoir traversé le territoire des Zaïada, dont tous les caïds se sont présentés pour faire leur soumission au nom des tribus. Il ne reste qu'une fraction dissidente des Atamna.

La région se repeuple rapidement par l'arrivée des douars descendus de la montagne.

L'état sanitaire est excellent.

Le caïd Goundafi

On télégraphie de Casablanca, 20 mai, que selon les indigènes, le caïd Goundafi, combattant actuellement Mtougui, marcherait ensuite, avec l'appui des Anflous, contre Marrakech, afin de rétablir l'autorité d'Abdel-Aziz.

La lettre de Moulai Hafid

La Russie aurait l'intention, affirme-t-on dans les centres diplomatiques, de considérer la lettre de Mou-

lai-Hafid comme un document sans importance, ne pouvant avoir aucun résultat pratique.

A la Commission des indemnités de Casablanca

Le maghzen a nommé délégués de la Commission internationale des indemnités de Casablanca : Moulai Lamin, khalifat de Casablanca ; Hadj-Hasseï, Ghzrel et Saadoc-Abhan, Saadoc-Ahardan, notables de Tanger, qui sont partis mercredi.

Hadj-Omar-Tazi a été envoyé à Mogador par ordre du Sultan, afin de régler le conflit entre les Anflous et Mtougui.

Bagdadi est stationnaire à Mochra-Romla.

Le bruit court que Saddek Bargasli, ancien gouverneur de Mogador, serait nommé haut commissaire chérifien de la frontière algérienne.

Marseille veut constituer un Département

Douze conseillers généraux de l'arrondissement de Marseille ont présenté au Conseil le vœu suivant :

« Considérant que l'arrondissement de Marseille comprend, à lui seul, 534 043 habitants, et que ceux réunis d'Aix et d'Arles n'en contiennent que 202 450 ; que les intérêts de cet arrondissement ne sont représentés au Conseil général des Bouches-du-Rhône que par quinze conseillers ; que ceux d'Aix et d'Arles sont représentés par dix-huit conseillers ; que cet état de choses ne peut que nuire aux intérêts de l'arrondissement de Marseille.

» Les conseillers généraux soussignés émettent le vœu que les quinze cantons composant l'arrondissement de Marseille soient séparés du département des Bouches-du-Rhône pour former un nouveau département qui portera le nom de « La Méditerranée » et dont le chef-lieu sera Marseille.

Catastrophe de chemin de fer

Ainsi que nous l'annoncions dans notre service des dépêches du Journal du Lot de jeudi, une effroyable collision s'est produite en Belgique entre 2 trains.

Le train qui part d'Anvers à 8 h. 40, à destination de Bruxelles, passe en gare de Contich-Caserno à 9 h. 6. Le matin, à l'heure précise où il entrerait en gare, ce train, à la suite d'une fautive manœuvre d'aiguillage, est allé se jeter sur un train à destination de Turnhout.

La locomotive du train Anvers-Bruxelles a pris en écharpe le fourgon à bagages et les deux dernières voitures du train de Turnhout, qui étaient remplies de voyageurs, et les a brisées.

Les secours ont été organisés immédiatement. De dessous les débris, horriblement enchevêtrés, on a déjà retiré vingt-six morts, qui ont été transportés à la caserne. On craint que d'autres se trouvent sous les débris.

Les blessés, nombreux, ont été évacués sur Anvers et Bruxelles. La gare de Contich est transformée en ambulance ; sur les banquettes des salles d'attente, on aligne les cadavres à mesure qu'ils sont dégagés.

La catastrophe qui vient de se produire est une des plus épouvantables qu'on ait enregistrées depuis de longues années sur notre chemin de fer.

On signale, à la dernière heure, à Contich, 38 morts et 79 blessés. Trois blessés sont morts en arrivant à l'hôpital d'Anvers.

On annonce que le parquet a fait arrêter un des aiguilleurs de Contich.

Petites Nouvelles

Le Sénat américain a ratifié le traité avec le Japon, relatif à la protection des marques de fabrique en Chine et en Corée et le traité d'arbitrage avec le Danemark.

— A la chambre hongroise le comte Appoggi, ministre de l'instruction publique, a annoncé le dépôt prochain

de la loi organisant l'instruction primaire obligatoire et gratuite.

Le gouvernement suédois prépare le rachat et la monopolarisation des chutes d'eau considérées comme forces motrices.

Le prince de Galles se rendra à Québec pour assister aux fêtes du tricentenaire à bord du nouveau croiseur *Indomptable*.

Le négus Ménélick et le ministre d'Italie à Addis-Abbaba ont signé le 16 mai une convention réglant définitivement les frontières de la Somalie et du pays des Donakils.

Le bourgmestre de la Haye a exigé la suppression de plusieurs passages du drame de Sardou « L'Affaire des Poisons » susceptibles selon lui, de blesser les consciences catholiques.

On annonce la mort du général Fabre, commandant la 29^e division.

CHRONIQUE LOCALE

Autour des urnes !

Vindex fait bonne garde autour des scrutins : il ne conteste pas les victoires remportées par le parti républicain dans la lutte électorale dernière, mais il tente d'en diminuer l'importance.

Seulement Vindex emploie un truc qui est un tantinet usé.

Il n'énumère pas les victoires de ses amis — ça n'est guère possible et de plus ces victoires ne sont guère superbes — il se contente de citer quelques communes, par exemple celles de St-Cirq-Lapopie, Crégols, St-Martin-Labouval, Martel, Peyrilles, Douelle.

L'effort des réactionnaires n'est pas grand : si leurs succès se bornent à ces quelques communes, il ne valait pas la peine que Vindex nous l'indiquât, d'autant plus qu'à St-Cirq-Lapopie même, Vindex oublie de nous dire que 2 élections ont été annulées dont celle du conseiller Lucie, citoyen très connu et très aimé de Vindex.

Il y a longtemps que ces communes sont au pouvoir de municipalités réactionnaires : les radicaux auraient pu les gagner, mais les perdre ce n'était pas possible : elles ne leur ont jamais — ou si peu — appartenu !

C'est ainsi qu'également dans la feuille qu'on ne nomme pas, dernièrement, nous lisons que les cléricaux avaient gagné la commune d'Albas !

On avouera que cette nouvelle est raide, car chacun sait que depuis un temps immémorial les habitants de cette commune sont sous la coupe de la pire des réactions et que malgré tous les efforts tentés par de fermes démocrates jamais il n'y a eu à Albas une municipalité républicaine. Considérer comme des victoires de tels résultats ne peut guère gêner des républicains, mais franchement, les réactionnaires ne sont pas difficiles.

Par contre, Vindex se garde bien de citer les échecs sensibles que ses amis ont subis à Limogne, à Gramat. Contentons-nous de citer ces deux chefs-lieux de canton, car le parti radical n'aurait-il gagné que ces deux municipalités que ce serait pour lui un gros succès.

Et puis, dans la liste que donne Vindex des communes perdues par les radicaux — qui, empressons-nous de le dire, gagnent 7 municipalités — il y a des municipalités qualifiées de « libérales », par Vindex : soit, avant peu, elles pourraient bien prouver aux rétrogrades qu'elles n'ont jamais mérité cette qualification.

Et alors le nombre des succès (?) réactionnaires diminuera à un tel point que nos adversaires devront déchirer de leur registre la page électorale où sont inscrits leurs succès.

Il est vrai que leur député, le cher ami du sénateur paraitard a terrassé le radicalisme à St-Sever et que l'autre, le chèqueard, est maire de Frayssinet-le-Gélat !

C'est maigre !

LOUIS BONNET.

Il a triomphé !

La grande lutte est terminée ! Le député provisoire de l'arrondissement de Cahors, M. Munin-Bourdin, triomphe sur toute la ligne... à Saint-Sever !

Le Conseil de Préfecture a procédé au dépouillement du scrutin de cette section de la commune de Fontanes et le candidat patronné par l'influent député provisoire a été proclamé élu à une voix de majorité !

La lutte a été chaude : le triomphe en est plus grand.

Gloire au puissant parlementaire qui est arrivé à faire élire le candidat clérical dans la section de Saint-Sever.

C'est à pouffer de rire quand on connaît le nombre de démarches faites, de lettres envoyées par le fidèle serviteur du sire de Pechfumat pour arriver à obtenir cette voix de ma-

rité dans une section de 15 à 20 électeurs, alors que déjà la majorité absolue, presque l'unanimité, était acquise dans la commune de Fontanes au sympathique et dévoué maire, M. le docteur Cazes.

M. le député Munin-Bourdin obtient les succès qu'il veut, où il peut : il prend ce qu'il trouve et hélas ! la liste de ses succès est si courte qu'il n'a pas le droit de refuser le moindre avantage qui s'offre.

Cahors lui a si durement signifié son congé, les principaux cantons et les plus importantes communes lui ont dit si nettement « allez vous faire pendre ailleurs, vous et votre barnum, le sénateur chèqueard, » qu'en vérité, il est heureux de pouvoir trouver une tente — serait-ce à Saint-Sever — où il puisse se reposer un peu.

La vie lui a été si dure, ces derniers temps que, humainement parlant, on ne saurait lui refuser ce repos, et ses échecs ont été si nombreux, si pitoyables, que quiconque a un peu de cœur ne l'empêchera de jouir en paix de la satisfaction qu'il éprouve.

Par une voix de majorité, et grâce à 25 lettres et 15 démarches qu'il a commises, il a vaincu à Saint-Sever la République radicale !

Gloire à ce puissant parlementaire !

Vive lui !

LOUIS BONNET.

Nos compatriotes

A propos des récentes élections, le « Forum Républicain » journal de l'arrondissement d'Arles, publie quelques silhouettes municipales parmi lesquelles nous relevons celle-ci :

MASSEBIEAU

« Un artiste égaré jadis dans les Postes, aujourd'hui dans la politique. Peintre apprécié, époux d'une musicienne de talent, père d'un vrai poète, les Muses sont chez lui chez elles. Calliope manquait : on vient de l'y appeler.

Mais comment, maintenant, courir les routes, à la recherche d'un site pittoresque, d'un lever ou d'un coucher de soleil magique ?

Ah ! tarentule, tarentule, voilà bien l'effet de tes piqures ! »

Massebieau fut ici, pendant quelques années, receveur principal des Postes. 3440 électeurs d'Arles l'ont envoyé siéger au conseil municipal de cette ville. Ses amis de Cahors sont heureux de le féliciter de ce beau succès.

Distinction honorifique

Nous sommes heureux d'annoncer que par décret du ministre de l'instruction publique, M. Bro, chef de division à la préfecture du Lot, vient d'être promu officier de l'instruction publique.

Avec nous plus vives félicitations pour la distinction méritée qui vient de lui être décernée, nous prions M. Bro, au moment où il abandonne ses fonctions de chef de division, de vouloir bien recevoir l'expression de nos sympathies.

FÊTES DE CHARITÉ

des 30, 31 mai et 1^{er} juin

Les Fêtes de Charité qui auront lieu à Cahors les 30, 31 et 1^{er} juin s'annoncent sous les meilleures auspices.

Le 31 Mai surtout Cahors reverra un instant quelques journées glorieuses de sa longue existence.

Il reverra passer dans les rues le cortège qui accompagna en 1370 le duc d'Anjou frère du roi, qui venait de chasser les Anglais de notre vieux Quercy.

Il reverra quelques-uns des étudiants qui jadis se présentaient nombreux à la vieille et réputée Université de Cahors.

Enfin arrivant à une époque plus rapprochée de la nôtre les spectateurs pourront se remémorer, avec les données précises fournies par la cavalcade, la journée d'enthousiasme qui salua le retour à Cahors des gardes nationaux du Lot, venant de prêter serment sur l'autel de la patrie, élevé au Champ de Mars à Paris en 1790.

La partie allégorique avec ses chars immenses et la figuration nombreuse ne sera pas moins intéressante.

La décrire trop longuement serait enlever au public le plaisir de la surprise. Terminons en espérant que le soleil se mettra de la partie et éclairera de sa chaude lumière nos brillantes réjouissances.

Vétérans des armées de terre et de mer

La Commission de la 580^e section des vétérans de terre et de mer a, dans sa dernière réunion, fixé la date du Banquet annuel au dimanche 14 juin à midi.

A la demande de plusieurs anciens combattants de 1870, ne faisant pas partie de la section, elle a décidé que ceux qui, à un titre quelconque, avaient porté les armes à cette époque seraient admis, au banquet, moyennant le paiement de leur quote-part.

Le prix du Banquet est fixé à 3 fr., café non compris.

Nous prions les adhérents de vouloir bien se faire inscrire, le plus tôt possible, chez M. Sarrazin, trésorier des Vétérans, rue Brives, n° 3

Les camarades de la section devront sous peine d'amende, assister à la réunion statutaire qui aura le même jour, à dix heures du matin, dans une des salles de la mairie. Il sera donné lecture du compte-rendu financier de l'exercice 1907.

Recette Buraliste

Par décision du Directeur des Contributions Indirectes du Lot, M. Molinié (Louis) est nommé receveur buraliste à Montcléra.

Bourses primaires supérieures

Ont été définitivement reçues aux examens des bourses primaires supérieures :

MM^{les} Baras, Couderc, Estival, Guinot, Nadal, Treilhès.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 23 mai 1908

Naissances

Gaubert, Catherine-Marie, à Cabessut-Haut.
Gonzalez, François, rue de la Halle, 6.
Jules, à la Maternité.
Iches, Marie-Denise, rue Mascoutou, 36.

Publications de Mariages

Fourcault, Jean-Marie, Employé au chemin de fer, et Sol, Céline-Marie-Antoinette, s. p.
Savignac, Jean-Louis-Paul, Employé au chemin de fer, et Louise-Marie-Jeanne, s. p.
Jansen, Henry, garçon de Magasin, et Lebrun, Jeanne, s. p.

Mariages

Arnal, Jules, camionneur, et Cazes, Alexandrine-Maria, gaziste.
Layssac, Antonin, sergent rengagé au 7^e de ligne, et Luc, Léonie, robeuse.

Décès

Marmiesse, Jean, cultivateur, 66 ans, rue Lastié 8.
Lascroux, Marie, s. p. 82 ans, veuve Colin, rue du Lycée, 8.
Guiraudet, Jeanne, s. p. 79 ans, veuve Planacassagne, rue Donzelle, 3.
Coctula, Marguerite, s. p. 85 ans, célibataire, rue du Tapis-Vert, 7.
Rozières, Jeanne, s. p. 61 ans, veuve Ruffin, rue des Augustins, 41.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 22 Mai 11 h. 48 m.

Violente explosion

Une grave explosion a eu lieu à la raffinerie Say à Paris, a fait de nombreuses victimes : il y a plus de 50 blessés dont 20 très grièvement.

Les causes de l'explosion sont inconnues. Le ministre du travail et le préfet de police sont actuellement sur les lieux.

Paris, 22 Mai 2 h. 23 s.

La catastrophe de l'usine Say

Le Parquet a désigné un juge d'instruction pour rechercher les responsabilités dans la catastrophe de l'usine Say.

Le pouvoi d'Ullmo

Lacour de cassation examine actuellement le pourvoi d'Ullmo contre le jugement du conseil de guerre de Toulon.

Les victimes de l'explosion

Les victimes de l'explosion de l'usine Say est de 33 : 5 sont grièvement blessés.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 23 Mai 7 h. 42 m.

L'ambassadeur d'Espagne à Paris

M. Del Muni ambassadeur d'Espagne à Paris, a eu dans la soirée un entretien avec M. Pichon, au sujet des incidents de Casablanca.

En Angleterre

M. Ponsouby, libéral, a été élu en remplacement de M. Campbell-Bannermann.

L'affaire des faux billets de banque

M. Cavaillon, juge d'instruction à Marseille, a fait remettre en liberté tous les inculpés et l'épouse Marchetti, dans l'affaire des faux billets de banque.

AGENCE FOURNIER.

Election de Municipalités

L'abondance des matières nous oblige à retarder à mardi la publication des résultats des élections des municipalités.

Arrondissement de Cahors

Espère

Bonne fête républicaine. — Dimanche dernier, il y avait grande fête chez nous. Les nouveaux conseillers municipaux avaient invité tous les électeurs de la commune à un banquet fraternel afin de célébrer la belle victoire démocratique du 3 mai.

Leur invitation, imprégnée de la plus franche cordialité, a été acceptée par plus de 60 citoyens. Les jeunes gens même, ont exprimé le désir de s'associer à cette manifestation essentiellement républicaine. Certes, nul ne songe à les en blâmer. Au contact de ces endiables de radicaux qui viennent d'accueillir la réaction et d'insulter un piteux échec au « vaillant adjoint » carquois « sur la verte prairie » et dont l'incandescence allait jusqu'à affirmer « tous triplex », que « les gros mangeraient toujours les petits », ces citoyens en herbe ont certainement trempé leur énergie naissante ; ils ont pu constater les bons effets de l'entente étroite et cordiale.

C'est dans la salle du Comité qu'a eu lieu le banquet sous la présidence de l'honorable et sympathique M. Simon, maire. Superbe fut la décoration, délicieuse fut le menu, irréprochable fut le service. Un orchestre amené par la jeunesse prêta son concours. Il exécuta les meilleurs morceaux de son répertoire, sans oublier la *Marseillaise*. Dans cette circonstance on aurait dit que clarinettes et pistons tentaient à proclamer aussi leur foi républicaine et que les baguettes du tambour Mazières se trouvaient entre les doigts de quelque fée.

Chacun sentait bien qu'il avait de vrais amis à ses côtés, puisque la moindre note discordante n'a éclaté dans ce concert de bonnes volontés ardemment républicaines.

Au dessert M. le Président, en des termes excellents, et aux applaudissements de tous, a félicité les convives de leur venue en si grand nombre. Il n'a pas manqué d'associer à ces remerciements les fermes démocrates de Mercuès, qui par leur présence avaient tenu à rehausser l'éclat de cette fête intime. Il a bu à tous ceux qui avaient fait tout leur devoir.

La soirée se termina au milieu de la joie générale. Les jeunes gens organisèrent un bal champêtre et dansèrent jusqu'à une heure assez avancée de la nuit. On s'est séparé aux cris de vive la République.

Un fait particulier mérite d'être signalé. L'ancien maire a pavoisé sa maison et l'a illuminée le soir. C'était son droit disent les uns ; c'était pour fêter son enterrement affirment les autres ; d'autres pensent qu'il espérait ainsi déguiser le dépit. Formons des vœux pour qu'il nous donne la clef de l'énigme. En attendant, réjouissons-nous d'avoir mis fin au régime despotique que nous subissions et d'avoir enfin proclamé la République radicale à Espère.

Un groupe d'électeurs.

Larroque-des-Arcs

Election de la Municipalité. — Banquet. — Le nouveau Conseil municipal de Larroque-des-Arcs, s'est réuni dimanche à 11 heures, pour procéder à l'élection du maire et de l'adjoint.

Un grand nombre d'électeurs assistaient à cette séance. Après les diverses formalités exigées pour l'installation des nouveaux élus, M. Conquet, maire, invite M. Bonhomme, doyen d'âge, à présider l'Assemblée municipale. M. Contout Charles, le plus jeune membre du Conseil, est nommé secrétaire.

M. Bonhomme, un des plus vieux et des plus vaillants défenseurs de l'idée républicaine à Larroque, prend la présidence et en quelques mots bien sentis et pleins d'à-propos se félicite du résultat des élections, et il espère que dans 4 ans la majorité d'aujourd'hui sera encore plus compacte et plus forte.

On applaudit vivement M. Bonhomme qui invite le Conseil à procéder à l'élection du maire.

Votants : 40.
M. Conquet obtient 9 voix.
Bulletin blanc : 1.
M. Bonhomme proclame M. Conquet, maire de Larroque et l'invite à prendre possession de la présidence.

Le public applaudit vivement M. Conquet qui remercie à la fois ses collègues et ses électeurs dans un excellent discours que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier.

Il se sent heureux et fier du témoignage de confiance qu'on vient de lui donner pour la deuxième fois. Il n'ignore pas que sa tâche est rude et grande sa responsabilité. Mais il se sent plein d'ardeur et il emploiera toute son activité, toute son énergie à faire triompher les idées de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité sociale qui font l'honneur et la gloire de notre République. Il compte sur le Conseil municipal tout entier pour seconder ses efforts, il connaît son dévouement, son désir de contribuer, par une administration sage et fructueuse au bonheur de leur cher commune.

En terminant, il fait appel au calme, à la concorde, il recommande l'oubli des injures.

Quant à lui, il ne distinguera, dit-il, ni vainqueurs ni vaincus, il ne verra que des administrés. Ce discours est chaleureusement applaudi par le public qui se presse dans la salle.

M. le Maire prie le Conseil de procéder à l'élection de l'adjoint.

M. Austruy, un des plus anciens et des plus fermes républicains de la commune est élu à l'unanimité.

A l'issue de la séance, les jeunes gens, musique en tête, vont au devant des nouveaux élus et offrent à M. le Maire, un magnifique bouquet. M. Conquet remercie et on se rend dans la salle, où une table décorée avec un goût exquis par les soins de M. et M^{me} Durand, doit réunir en un banquet fraternel, les élus et leurs électeurs enthousiasmés.

70 convives assistaient à ce banquet durant lequel la plus joyeuse animation, la plus franche gaieté n'ont cessé de régner. Au dessert, M. le Maire prend la parole en ces termes :
Citoyens et chers amis,
Au nom du parti républicain, au nom des élus du 3 mai je vous adresse mes meilleurs remerciements pour la marque éclatante de confiance que vous nous avez donnée en nous accordant vos suffrages. A mes remerciements, je joins mes

plus chaleureuses félicitations pour le courage que vous avez montré, et pour l'admirable discipline que vous avez observée.

Malgré les injures et les calomnies qu'un parti sans aveu a déversés sur nous, malgré les promesses les plus séduisantes et les menaces les plus humiliantes, en un mot malgré une pression éhontée vous avez fait tout votre devoir de républicain. Dans un élan irrésistible, vous avez arrêté net des ambitions impatientes, vous avez déjoué une manœuvre odieuse et déloyale, ourdie par un fonctionnaire de la République, et exécutée par deux rênégats.

Honneur à vous citoyens, qui jaloux de votre indépendance et pénétrés de vos devoirs avez clairement manifesté à ces potentats de village, votre volonté de rester des hommes libres et conscients de votre rôle. Vos suffrages qui furent nombreux, nous créent des devoirs et nous imposent de lourdes obligations, soyez persuadés que nul d'entre nous ne l'oubliera.

Vous avez élu une municipalité qui restera tout entière, fidèle à ses principes, essentiellement républicaine et démocrate et qui restera également fidèle aux engagements qu'elle a pris devant vous.

Maintenant, citoyens et amis, la bataille est finie. Encore une fois le parti radical-socialiste a triomphé à Larroque ; encore une fois la réaction a mordu la poussière. Elle est mortellement blessée. Dès aujourd'hui tous nos efforts doivent tendre à ramener le calme dans notre commune, à faire oublier les froissements inhérents à toute consultation électorale, en un mot à passer une éponge sur le passé.

Envisageons l'avenir, citoyens, envisageons la tâche qui s'offre à notre effort. Nous avons beaucoup à travailler, et ce n'est que par une collaboration étroite et soutenue que nous triompherons des nombreuses difficultés que vous connaissez déjà, et que notre œuvre sera féconde.

Ces discours est haché par les braves unanimement des convives.

Avant de se séparer, sur la proposition de M. le Maire, on vota avec enthousiasme une adresse de félicitation et d'encouragement au Ministère Clemenceau.

Vers 4 heures on quitta la salle du banquet pour aller rejoindre la jeunesse de Larroque qui avait organisé un bal champêtre des mieux réussis. On dansa avec entrain jusqu'à une heure avancée de la nuit. Pas une note discordante, pas un cri à l'adresse des vaincus, rien que de la joie à la plus vive, l'accord le plus complet.

Les républicains de Larroque ont donné à tous un remarquable exemple de bonne tenue et de dignité personnelle.

Ce fut une belle, une inoubliable journée.

Flaugnac

Tout est bien qui finit bien. Les élections sont terminées. Les radicaux ont gagné sur toute la ligne ; M. Bonnemort n'est pas maire de Flaugnac et les grands malheurs que nous prédisaient les prophètes ne se sont pas abattus sur notre commune. Le soleil continue à nous éclairer et je n'ai pas entendu dire que MM. les curés aient commandé une voiture de déménagement pour aller sous des cieux plus éléments chercher des électeurs plus bénévoles. MM. les réactionnaires en ont été pour leurs courses inutiles à travers la campagne et MM. les curés pour leurs vaines menaces.

Dimanche 17 mai, le Conseil Municipal a procédé à l'élection du maire et de l'adjoint. Rien n'a été changé et à l'unanimité M. Garrigues et M. Ginibre ont été élus à leurs fonctions.

Cette élection a été l'occasion d'une magnifique fête républicaine. Immédiatement après l'installation de la Municipalité, un joli mal, superbement orné de drapeaux a été élevé sur la place publique du village. Un petit banquet gratuit a permis ensuite à tous les électeurs de boire à la santé de leurs élus. Et grâce à quelques musiciens qu'on avait trouvés pour la circonstance, jusqu'à la nuit, avec beaucoup d'entrain, la jeunesse a pu se livrer à son plaisir favori de la danse.

Cependant la réaction conservait malgré tout une petite ombre d'espoir. M. Bonnemort en effet, dont le sac à malice est inépuisable ne pouvait pas si simplement se retirer du champ de bataille et s'avouer vaincu. Il fallait un semblant de protestation pour faire croire à la galerie que le suffrage universel avait été mystifié et que le piteux échec de ce matamore était dû à quelque machination ténébreuse. Tel un général ordonnant une dernière charge avant d'ordonner la retraite, tel M. Bonnemort lança son dernier pétard. Ce pétard prit la forme d'une protestation ridicule. M. Bonnemort mit son nom au bas de mauvais grimoire, mais aucun de ses sous-ordres n'ayant voulu en faire autant, un simple soldat s'estima très flatté de pouvoir allonger sa signature à côté de celle du Chef.

Je n'ai pas en l'avantage de voir ce précieux document et je le regrette bien car au dire des connaisseurs, il était d'une pauvreté d'arguments tout à fait remarquable. Ses auteurs durent en juger ainsi, car aussitôt lancé ils l'abandonnèrent à son sort et n'osèrent pas même se présenter devant le Conseil de Préfecture pour en revendiquer la paternité ; et le pauvre enfant abandonné fut repoussé purement et simplement.

Tel fut le triste sort de la fameuse protestation qui devait changer la face des choses à Flaugnac. A voir la figure d'habitude si joyeuse de M. Bonnemort aurait-on jamais cru que tant de fiel put entrer en son âme et qu'il pousse l'ingratitude jusqu'à vouloir faire invalider ses anciens amis politiques régulièrement élus !

Maintenant c'est bien fini, la municipalité républicaine est solidement assise pour une période de 4 ans.

En attendant de nouvelles occasions pour montrer sa bravoure, M. Bonnemort pourra utilement compléter ses études sur la tuberculose de l'espèce bovine ce qui lui permettra peut-être de rendre de grands services à ses concitoyens et quant à son compère de la protestation, qu'il retourne à ses lapins, la frégénération de ces bêtes si tranquilles influera peut-être heureusement sur son tempérament quelque peu exalté !

Un électeur.

Les Junies

Les journées du 3 et du 10 Mai ont consacré l'écrasement complet de la réaction dans la commune des Junies. Le vrai parti républicain, est allé aux urnes avec une discipline digne de tous

éloges et s'est fait représenter au sein du Conseil municipal par onze membres sur douze.

M. Teyssède, lamentable épave, mais toujours chef incontesté d'un parti qui se meurt, arrive seul de sa liste avec une petite majorité de cinq voix. On voit les neiges d'antan ?... que sont devenues ces larges majorités dont vous étiez si fier et que vous étalez, avec orgueil, à tout venant ? Finis, les beaux succès et les triomphes faciles ; détruits, les espoirs secrets si longtemps caressés. Dissipés à jamais, les chères illusions.

Allons, MM. les rétrogrades, avouez que pour une veste, c'en est une.

Aujols

Elections municipales. — Il y a quelque chose de changé à Aujols ; nous étions affligés d'un adjoint réactionnaire, on s'en est débarrassé ; il n'est plus même conseiller.

Son père, ancien adjoint du célèbre maire Lafau Jean-Louis, a eu l'audace d'affronter la lutte. Il figurait sur une liste de 5 candidats péniblement recrutés. Cette liste a réuni de 30 à 50 suffrages, alors que nos élus allaient de 100 à 110. C'est plus qu'une veste, c'est un complet.

Le jour de l'installation du nouveau conseil, après les élections du maire et de l'adjoint, un citoyen réservait une surprise aux élus ; il leur offrit deux superbes bouquets de fleurs naturelles et s'exprima en ces termes :

« M. le maire, M. l'adjoint, au nom du parti républicain de la commune, dont vous êtes les vaillants porte-drapeau ; nous saisissons avec empressement la première occasion qui nous est offerte, celle de l'installation du nouveau Conseil, pour vous offrir ces deux bouquets, en témoignage de reconnaissance, pour nous avoir conduits à une si brillante victoire républicaine.

« Ces deux bouquets, sont le symbole de l'union qui doit exister entre le maire et l'adjoint, ainsi que dans toute l'assemblée municipale.

« Nous sommes fermement convaincus, qu'avec notre nouvel adjoint, on ne verra plus se reproduire un fait regrettable qui est encore présent à votre mémoire.

« Donc, vive l'union, pour la République ! »

On se rendit immédiatement au café, où les bouquets furent copieusement arrosés.

Concots

Election de la municipalité. — Dimanche, à 3 heures, notre nouveau Conseil s'est réuni en séance publique pour procéder à l'élection du maire et de l'adjoint.

Tous les membres étaient présents à l'exception de M. le D^r Bach.

Ont été élus :
M. Cavalié, maire, réactionnaire ;
M. Bousquet J.-P., adjoint, réactionnaire militant.

A mon avis, nos élus radicaux ont fait une gaffe en la circonstance, et ils ne m'en voudront pas de le leur dire.

Quoi ! vous protestez contre l'élection du premier tour, et juste vous allez voter pour ceux qui ont triomphé l'urne afin de faire arriver les leurs et vous tenir à distance. Mais c'est absurde leurs actes. Heureusement que le Conseil de Préfecture ne vous a pas imités.

Vous voulez, paraît-il, empêcher le pire. Mais quel eût été ce pire ? Et qu'aurait-il fait ?

Vous n'avez, ce me semble, qu'à vous compter par l'abstention ou en portant vos suffrages sur l'absent.

Votre geste aura eu du moins l'avantage de faire ressortir que sur onze votants, M. le Maire obtenait onze voix, et M. l'adjoint sept contre les quatre que vous donniez à M. Moles, son alter ego.

Les Heures s'envolent QUE 12 JOURS

Dernière Pochette - Surprise

La DERNIÈRE POCHETTE SURPRISE contient 4 billets de 1 franc. — Un de chacune des 4 grandes loteries et un bon donnant droit à une Surprise. Elle coûte toujours 3 francs au lieu de 4 francs. Ne la payez pas davantage. Avis important. — Tous les billets conserveront leur valeur jusqu'aux tirages, quelle que soit la date qu'ils portent. — Tous les bons donnant droit aux primes surprises restent valables jusqu'au 30 juin 1905.

ÉTUDE
DE
M^e Gaston DUTOURS
NOTAIRE A PRAYSSAC

Publicité d'une Société en nom collectif

Suivant acte reçu par M^e DUTOURS, notaire à Prayssac, le vingt-un janvier mil neuf cent huit, portant cette mention : « Enregistré à Puy-l'Évêque le cinq février mil neuf cent huit, folio quatre-vingt-dix-huit, case quinze, reçu cent soixante-cinq francs soixante-quinze centimes, décimes compris. Le Receveur, signé, VIALARD. »

Monsieur Achille PÉNEL, docteur médecin, maire de Prayssac, Monsieur Antoine BERRIÉ, pré-nommé aussi Ludovic, propriétaire marchand de bestiaux, et Monsieur Pierre-Alfred PÉLISSIE, propriétaire et cordier, tous demeurant à Prayssac, ont formé entre eux une Société civile en nom collectif pour :

La production et l'exploitation de la force et de la lumière électriques au moulin de Meymes, commune de Prayssac, pour ven-

dre les dites forces et lumière aux communes de Prayssac, de Lagardelle et de Castelfranc et autres communes et villages qu'ils entendent, et pour installer et exploiter un moulin à blé dans les bâtiments dépendant de l'usine électrique et encore, s'ils le jugent à propos, pour exploiter le moulin à blé là où il se trouve actuellement et établir l'usine électrique dans un local construit spécialement à côté du moulin ou dans une des dépendances du même moulin.

La durée de la Société est fixée à vingt-cinq années à compter du vingt-un janvier mil neuf cent huit, et son siège est fixé à Meymes, dans le dit moulin.

Les associés apportent à la Société :

Monsieur PÉNEL une somme de trente mille francs ;

Monsieur BERRIÉ une somme de quinze mille francs ;

Et Monsieur PÉLISSIE une somme de quinze mille francs.

Qui seront versés à la Société au fur et à mesure de ses besoins.

La Société sera administrée par tous les associés et la raison sociale sera « PÉNEL BERRIÉ PÉLISSIE ».

Toutes les opérations concernant la Société telles que ventes, baux, marchés, locations, etc., ne pourront avoir lieu valablement qu'avec le concours des trois associés ou de leurs fondés de pouvoirs. La signature sociale sera « PÉNEL BERRIÉ PÉLISSIE ».

Toutes les opérations concernant la Société telles que ventes, baux, marchés, locations, etc., ne pourront avoir lieu valablement qu'avec le concours des trois associés ou de leurs fondés de pouvoirs. La signature sociale sera « PÉNEL BERRIÉ PÉLISSIE ».

La majorité des associés fixera le lieu de réunion pour les décisions à prendre au sujet des opérations sociales, ces décisions seront prises à la majorité des voix et il n'y aura jamais lieu à en justifier aux tiers avec lesquels la Société aura à traiter.

Suivant les besoins de la Société les bénéfices seront laissés dans la caisse sociale jusqu'à concurrence d'un quart pour faire face notamment à l'amortissement et pour les fonds de roulement.

En cas de décès d'un ou de plusieurs associés, la Société ne sera pas dissoute, elle continuera avec les héritiers ou ayant cause des associés décédés qui seront tenus de se faire représenter par un seul d'entre eux pour la répartition des fonds entre les associés et la réunion pour la reddition de compte de fin d'année.

Néanmoins, dans le dit cas de décès le ou les survivants seront de plein droit seuls administrateurs de la Société et ils auront les pouvoirs nécessaires les plus étendus pour toutes les opérations concernant l'administration de la Société et la réalisation de l'avoir social sans que le ou les héritiers de ou des associés précédés puissent s'y immiscer.

Dans ce cas, le ou les administrateurs devront tenir des écritures régulières de toutes les opérations concernant la Société et communiquer la situation complète au moins tous les six mois aux

héritiers de ou des associés précédés en la personne d'un seul d'entre eux qui devra avoir mandat suffisant des autres.

Lors du décès du survivant des associés pendant le cours de la Société, elle sera dissoute de plein droit et la liquidation faite conformément à la loi.

Suivant autre acte de M^e DUTOURS du vingt-quatre avril mil neuf cent huit portant la mention : « Enregistré à Puy-l'Évêque le premier mai mil neuf cent huit, folio trente-deux, case neuf. Reçu trois francs soixante-quinze centimes, décimes compris. Le Receveur, signé, PAGÈS. »

MM. PÉNEL, BERRIÉ et PÉLISSIE ont transformé la Société civile qu'ils avaient formée entre eux sous les conditions ci-dessus, en Société commerciale en nom collectif. Il n'est apporté aucune modification aux Statuts qu'ils avaient établis dans l'acte de Société survenu entre eux.

Aux termes d'un autre acte reçu par M^e DUTOURS le vingt-quatre avril mil neuf cent huit, portant la mention : « Enregistré à Puy-l'Évêque le premier mai mil neuf cent huit, folio trente-deux, case douze. Reçu : trente-un francs vingt-cinq centimes, décimes compris. Le Receveur, signé, PAGÈS. »

Monsieur PÉNEL, sus-nommé a cédé tous ses droits à la Société formée par lui avec Messieurs BERRIÉ et PÉLISSIE par acte du même notaire, vingt-un janvier mil neuf cent huit à Madame Elida TARDIEU, sans profession, propriétaire, demeurant à Prayssac, veuve de Monsieur Jean Par-des.

Cette session a eu lieu moyennant le prix de cinq mille francs payé comptant et représentant la somme déjà versée par Monsieur PÉNEL à la Société.

Par suite de cette cession, Madame veuve PARDES sera tenue des engagements pris par Monsieur PÉNEL comme sociétaire et devra se conformer aux Statuts de la dite Société et aux modifications qui y ont été apportées par l'acte du vingt-quatre avril mil neuf cent huit.

Messieurs BERRIÉ et PÉLISSIE ont accepté cette cession et la raison sociale est changée en « Veuve PARDES BERRIÉ PÉLISSIE », il en est de même de la signature sociale. De plus, Madame veuve PARDES et Monsieur BERRIÉ ont donné tous pouvoirs à Monsieur PÉLISSIE de pour eux et en leur nom, signer les marchés passés avec les particuliers pour l'éclairage ou la force électriques.

Il n'est apporté aucune autre modification aux Statuts de l'acte de Société du vingt-un janvier mil neuf cent huit.

Il a été déposé :

I. Au greffe de la Justice de Paix de Puy-l'Évêque le vingt-un

mai mil neuf cent huit : 1^o une expédition de l'acte de Société ; 2^o une expédition de l'acte des modifications, et 3^o autre expédition de l'acte de cession.

II. Au greffe du Tribunal de Commerce de Cahors, le même jour vingt-un mai mil neuf cent huit, trois expéditions : 1^o une de l'acte de Société ; 2^o une de l'acte des modifications et 3^o une de l'acte de cession.

Pour extrait et mention,
G. DUTOURS.

MINISTÈRE DE LA GUERRE
Service des subsistances militaires

Adjudication les 27, 28, 29, 30 et 31 Juillet, 1^{er}, 3, 4, 5 et 6 Août 1908, pour la période du 1^{er} Septembre 1908 au 31 Août 1911, des entreprises d'entretien des approvisionnements de denrées dans le magasin de concentration de Langres et les stations, magasins de Château-Thierry, Troyes, Dôle, Dijon, Châlons-sur-Saône, Nevers, Nuits-sous-Ravières, Sens et Montreuil.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à la Sous-Intendance Militaire à Cahors.

VICTIMES DU SORT
SI VOUS VOULEZ
que la DÉVEINE vous QUITTE
que la CHANCE REVIENTE
RÉUSSIR EN TOUT, TRIOMPHER TOUJOURS
Demandez le **Petit Livre**, envoyé gratis par le Mage MOORYS'S
19, r. Mazagran, Paris.

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLÉ DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME

A VENDRE
Une Locomobile 6 chevaux
et son batteur à double nettoyage
(Système de la Société Française)
Une autre LOCOMOBILE 8 chevaux
DE LA MÊME MAISON

Une Remsonn 12 chevaux
autre machine d'occasion
Batteuse Merlins
ET UNE SÉRIE DE TOUTES FORCES
Batteuse d'occasion ainsi que la marque
RUSTON PROCTOR
Faucheuse Moissonneuse Mithvaque
Réparation de machines agricoles
en tous genres
S'adresser à **M. PONS Fils**, mécanicien à Saint-Pierre-Lafeuille.
Le propriétaire gerant : A. COUESLANT

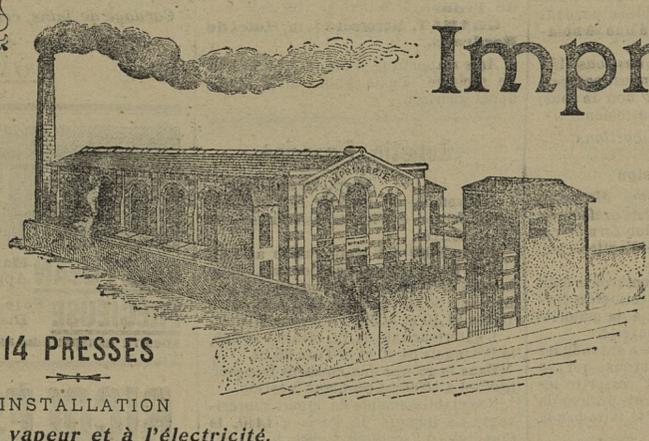
Les plus hautes récompenses aux Expositions Internationales et Concours agricoles de
PARIS 1900, Grand Prix Hors Concours - LONDRES 1902 - AMSTERDAM 1902, Grand Prix
MARSEILLE 1904 - NAPLES 1905, etc.

16^e ANNÉE **Bouillie "G. MARQUÉS"** 16^e ANNÉE

classée en première ligne aux essais comparatifs faits par l'École Nationale d'Agriculture de Montpellier

Pour éviter toute tromperie n'acheter qu'aux vendeurs exclusifs de la Maison à

- | | | |
|--|---|---|
| MM. | MM. | MM. |
| Cahors, E. Dézes, nég. rue G. Larroumet. | Lacapelle-Marival, E. Guire, nég. | Lalbenque, P. Ausset, négociant. |
| Gourdon, V. Isidore, nég. av. Cavaignac. | Condat, Gouygou, négociant. | St-Cirq, Gilbert Lagarrigue. |
| Albas, Cassan, négociant-épicer. | Bretenoux, Bombézy, J ^o , négociant. | Bélave, V ^o Lacombe, négociant. |
| Figeac, Hébrard et Albe, négociants. | St-Germain du Bel Air, Miquel, nég. | Luzech, E. Lugan, négociant. |
| Martel, Linol, négociant. | Labastide-Murat, Valat, quincaillier. | Salviac, Delmon, négociant. |
| Cajarc, Bonnet fils, négociant. | Lascabanes, Castes, négociant. | Lasbouygue, Cayla, négociant. |
| Beaulieu (Corrèze), Dubois et fils, nég. | Anglars (Castelfranc), Bouyssou. | Gagnac, V ^o Beaumont, négociant. |
| St-Laurent, Didier Henras, négoc. | Catus, Lagaspie, père et fils. | Vayrac, A. Sennat, ferblantier. |
| Limogne, Bories, négociant. | Latour, Alfred Maurel. | Luzech, Bouloumié, négociant. |
| St-Céré, Pelerin, négociant. | Puy-l'Évêque, F. Leygue, négociant. | Lanzac, Louis Ramet, négociant. |
| Gramat, J. Darnis, négociant. | Castelnau-Montrâtier, Buzenac, n. | Prayssac, Conot, négociant. |
| Cazals, Grouzat fils, négociant. | Puybrun, E. Laussac, négociant. | |



Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS